

Lavage et concassage sur la plateforme de CMC : une mesure qui déplace le problème

La mesure alternative la plus spectaculaire proposée par la Ligérienne concerne un traitement des granulats sur la plateforme de la CMC, à l'entrée du bourg d'Yzeures-sur-Creuse. L'annonce est faite sans aucune présentation des conditions de ce traitement : bassins de décantation, ressources en eau, transport des fines de lavage... Cette proposition ne fera que déplacer le problème.

L'impact sur le bourg est négligé

Le dossier soumis à l'enquête publique présentait une étude d'impact. Les habitants ont pu se prononcer en prenant connaissance de cette étude. La Ligérienne envisage maintenant un déplacement du criblage concassage sans étude d'impact, sans consultation du public, alors que l'impact pour les gens du bourg sera plus important que dans le projet initial.

Quelles conséquences sonores ? Quelle consommation d'eau ? Quel usage des produits de décantation ?

Les besoins en eau ?

• Le dossier de demande prévoyait la nécessité de disposer de 50 m³/h (400 m³/jour). « Préalablement aux phases de criblage ou concassage, le tout-venant sera lavé pour éliminer les particules fines. Cette opération impliquera un débit d'eau d'environ 50 m³/h ».

A la Pierre Levée, l'eau devait être puisée dans le plan d'eau. Sur le site de la CMC, à Yzeures, où seront pris ces 50 m³/h ?

• Le dossier prévoyait deux bassins de décantation : « une cinquantaine de mètres de longueur, 5 m de largeur et environ 4 m de profondeur (soit une capacité de 1 000 m³ chacun).

Est-il possible creuser de tels bassins sur la plateforme de la CMC à Yzeures, à proximité de la Creuse ?

Le transport des 39 000 m³ de matériaux argileux ?

Le volume de fines de lavage (matériaux argileux) sur la durée de l'exploitation serait de 39 000 m³ (2 000 m³ par an.) Il était prévu d'utiliser ces matériaux pour le remblayage en cours d'exploitation.

Si le traitement se fait sur le terrain de la CMC, ces matériaux seront-ils ramenés sur le site ? Il faudrait alors prévoir des rotations de camions supplémentaires.



Le transport

La Ligérienne multiplie les idées pour tenter de résoudre le problème du transport. Pour le passage dans le hameau de Confluent, elle proposait le détournement avec l'utilisation de bennes agricoles. Maintenant c'est la proposition d'un huissier pour constater les éventuels dégâts sur le bâti ancien de Confluent.

Quant au nombre de passages de camions, la Ligérienne fait de nouveaux calculs. Le dossier de demande annonçait jusqu'à 66 passages au rythme maximum d'exploitation. Elle annonce maintenant seulement 18 passages, avec un seul camion... sans dire sa méthode de calcul. Et comme il faut bien se démarquer du concurrent, on annonce des impacts « pollution et trafic » deux fois moindre par rapport à Gaudru. Une formule qui fait croire que La Pierre Levée est une alternative à Gaudru, alors qu'il faut considérer le cumul des deux.

La Ministre de l'écologie attentive à la compatibilité avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Dans le dossier présenté au commissaire enquêteur, l'association VGCA montre que la Ligérienne tente d'échapper à la loi sur l'eau qui s'est traduite par le SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015.

Le SDAGE prévoit un principe de réduction des extractions des granulats alluvionnaires en lit majeur. La carrière actuellement autorisée se situe à la confluence de la Creuse et de la Gartempe. Elle est située dans le lit majeur. Le dossier d'extension présenté par la CMC en 2010 avait été refusé pour cette raison. Le projet est représenté en juillet 2012, avec des ajustements. Nous considérons que malgré ces ajustements le projet reste soumis à la directive du SDAGE.

Delphine Batho, Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, a envoyé le 22 mars, un courrier au Maire d'Yzeures.

Elle énonce la procédure et conclut : « L'ensemble de vos inquiétudes et de vos préoccupations concernant l'impact environnemental de ce projet doit être pris en compte. A ce titre, je peux vous assurer que la compatibilité de ce projet avec le SDAGE devra être garantie par le pétitionnaire. »

Les nouvelles propositions de la Ligérienne n'apportent aucune garantie sur cette question majeure.